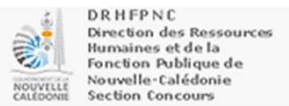


# LES DATES DES CONCOURS SERONT DISPONIBLES A COMPTER DU MOIS DE FEVRIER 2025



## Planning prévisionnel des concours externes, sur titre avec épreuves 2025

Corps	Nombre de postes	Diplômes requis	Durée de résidence exigée	Dates prévisionnelles clôture	Dates prévisionnelles des épreuves	Dates prévisionnelles admissibilité ou admission
<b>FILIERE AFFAIRES COUTUMIERES</b>						
<b>Catégorie B</b>						
Officiers Publics Coutumier (1C)		BAC +2	10 ans			
Officiers Publics Coutumier (2C)						
<b>AVIATION CIVILE</b>						
<b>Catégorie B</b>						
TSEEAC (1)		Titulaire d'un diplôme de niveau IV ou équivalent	10 ans			
TSEEAC (2)						
<b>PERSONNELS TECHNIQUES DE LA NOUVELLE-CALEDONIE</b>						
<b>Catégorie B</b>						
Technicien 2e grade en tant que technicien supérieur de la météorologie - filière instruments et installation (1C)		Baccalauréat	10 ans			
Technicien 2e grade en tant que technicien supérieur de la météorologie - filière instruments et installation (2C)						
<b>OPT</b>						
<b>Catégorie A</b>						
Cadre technique sur titre avec épreuves (1C)		Titre ou diplôme homologué de niveau I en rapport avec le domaine de télécommunications et du numérique, de la diffusion audiovisuelle, des technologies de l'information ainsi que de la logistique et du bâtiment				
Cadre technique sur titre avec épreuves (2C)						
Cadre technique (1C)		Titulaire d'un titre ou diplôme homologué de niveau II				
Cadre technique (2C)						
Cadre spécialiste d'exploitation sur titre avec épreuves (1C)		Titulaire ou diplôme homologué de niveau I, en rapport avec les domaines du colis et du courrier, financier et bancaire, comptable et de gestion, ainsi que de marketing et commercial, dont la liste est arrêtée par le gouvernement de la NC				
Cadre spécialiste d'exploitation sur titre avec épreuves avec épreuves (2C)						
<b>Catégorie B</b>						
Contrôleurs sur titre avec épreuves (1C)		Titulaire d'un titre ou diplôme homologué de niveau IV en rapport avec le domaines du colis et du courrier, financier et bancaire, comptable et de gestion, ainsi que de marketing et commercial	10 ans			
Contrôleurs sur titre avec épreuves (2C)						
Contrôleurs externes (1C)		Titulaire du baccalauréat ou de tout autres diplôme équivalents ou supérieurs, ou de diplômes homologués de niveau IV	10 ans			
Contrôleurs externes (2C)						
Techniciens sur titre avec épreuves (1C)		Titulaire d'un titre ou diplôme homologué de niveau IV en rapport avec les domaines des télécommunications et du numérique, de la diffusion audiovisuelle, des technologies de l'information, ainsi que de la logistique et du bâtiment	10 ans			
Techniciens sur titre avec épreuves (2C)						

Corps	Nombre de postes	Diplômes requis	Durée de résidence exigée	Dates prévisionnelles clôture	Dates prévisionnelles des épreuves	Dates prévisionnelles admissibilité ou admission
Techniciens externes (1C)		Titulaire du baccalauréat ou d'un diplôme homologués de niveau IV	10 ans			
Techniciens externes (2C)						
<b>Catégorie C</b>						
Agents d'exploitation sur titre avec épreuves (1C)		Titulaire d'un titre ou diplôme homologué de niveau V en rapport avec les domaines du colis et du courrier, financier et bancaire, comptable et de gestion, ainsi que de marketing et commercial	10 ans			
Agents d'exploitation sur titre avec épreuves (2C)						
Agents d'exploitation externes (1C)		Sans condition de diplôme	10 ans			
Agents d'exploitations externes (2C)						
<b>POMPIERS DE L'AVIATION CIVILE DE LA NOUVELLE-CALEDONIE</b>						
<b>Catégorie C</b>						
ASSLIA (1C)		Titulaire du certificat de formation aux activités des premiers secours en équipe (CFAPSE) ou de l'unité d'enseignement "Premiers secours en équipe de niveau 2" (PSE2)	10 ans			
ASSLIA (2C)						
<b>ADMINISTRATION GENERALE</b>						
<b>Catégorie A</b>						
Attaché d'administration (1C)		Licence ou diplômes homologués niveau II	10 ans			
Attaché d'administration (2C)						
<b>EDUCATION ET SURVEILLANCE</b>						
<b>Catégorie B</b>						
Adjoint d'éducation (1C)		Licence ou diplômes homologués niveau II	10 ans			
Adjoint d'éducation (2C)						
<b>JEUNESSE, SPORT ET LOISIRS</b>						
<b>Catégorie B</b>						
Educateur des activités physiques et sportives externe sur titre (1C)		Titulaire au minimum d'un diplôme de niveau IV en rapport avec les domaines de la jeunesse, des sports et des loisirs	5 ans			
Educateur des activités physiques et sportives externe sur titre (2C)						
Animateur socio-éducatif externe sur titre (1C)		Titulaire au minimum d'un diplôme de niveau IV en rapport avec les domaines de la jeunesse, des sports et des loisirs	10 ans			
Animateur socio-éducatif externe sur titre (2C)						
<b>PATRIMOINE ET BIBLIOTHEQUES</b>						
<b>Catégorie B</b>						
Assistant de conservation (1C)		Titulaire d'un diplôme de niveau IV en rapport avec l'une des spécialités musées, patrimoine et action culturelle, archives ou bibliothèques et métiers du livre	10 ans			
Assistant de conservation (2C)						
<b>Catégorie C</b>						
Agent du patrimoine (1C)		Sans condition de diplôme	10 ans			
Agent du patrimoine (2C)						

(1) Il s'agit du premier concours ouvert aux citoyens de la Nouvelle-Calédonie et aux personnes justifiant de la durée de résidence mentionnée dans le tableau des corps et cadres d'emploi

(2) : Il s'agit du second concours ouvert à tous

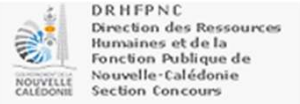
Corps	Nombre de postes	Diplômes requis	Durée de résidence exigée	Dates prévisionnelles clôture	Dates prévisionnelles des épreuves	Dates prévisionnelles admissibilité ou admission
<b>ENSEIGNEMENT DU 1ER DEGRE</b>						
<b>Catégorie A</b>						
Professeurs des écoles (1C)		justifier à la date de publication des résultats d'admissibilité : - d'une inscription en 1ère année d'études en Master ou d'un titre ou diplôme reconnu équivalent par le ministre de l'Enseignement supérieur ; - remplir les conditions pour s'inscrire en dernière année d'études en vue de l'obtention d'un Master ou d'un titre ou diplôme reconnu équivalent par le ministre de l'enseignement supérieur ; - ou justifier d'une inscription en dernière année d'études en vue de l'obtention d'un master ou d'un titre ou diplôme reconnu équivalent ; - ou justifier de la détention d'un master ou d'un titre ou diplôme reconnu équivalent.	10 ans			
Professeurs des écoles (2C)						
Professeurs des écoles option langue et culture kanak (1C)		justifier à la date de publication des résultats d'admissibilité : - d'une inscription en 1ère année d'études en Master ou d'un titre ou diplôme reconnu équivalent par le ministre de l'Enseignement supérieur ; - remplir les conditions pour s'inscrire en dernière année d'études en vue de l'obtention d'un Master ou d'un titre ou diplôme reconnu équivalent par le ministre de l'enseignement supérieur ; - ou justifier d'une inscription en dernière année d'études en vue de l'obtention d'un master ou d'un titre ou diplôme reconnu équivalent ; - ou justifier de la détention d'un master ou d'un titre ou diplôme reconnu équivalent.	10 ans			
Professeurs des écoles option langue et culture kanak (2C)						
Instituteurs (1C)		justifier à la date de publication des résultats d'admissibilité : - justifier d'une inscription en 2ème année d'études en vue de l'obtention d'une licence ou d'un titre ou diplôme reconnu équivalent par le ministre de l'Enseignement supérieur ; - ou remplir les conditions pour s'inscrire en dernière année d'études en vue de l'obtention d'une licence ou d'un titre ou diplôme reconnu équivalent par le ministre de l'Enseignement supérieur ; - ou justifier d'une inscription en dernière année d'études en vue de l'obtention d'une licence ou d'un titre ou diplôme reconnu équivalent ; - ou justifier de la détention d'une licence ou d'un titre ou diplôme reconnu équivalent.	10 ans			
Instituteurs (2C)						
Instituteurs option langue et culture kanak (1C)		justifier à la date de publication des résultats d'admissibilité : - justifier d'une inscription en 2ème année d'études en vue de l'obtention d'une licence ou d'un titre ou diplôme reconnu équivalent par le ministre de l'Enseignement supérieur ; - ou remplir les conditions pour s'inscrire en dernière année d'études en vue de l'obtention d'une licence ou d'un titre ou diplôme reconnu équivalent par le ministre de l'Enseignement supérieur ; - ou justifier d'une inscription en dernière année d'études en vue de l'obtention d'une licence ou d'un titre ou diplôme reconnu équivalent ; - ou justifier de la détention d'une licence ou d'un titre ou diplôme reconnu équivalent.	10 ans			
Instituteurs option langue et culture kanak (2C)						

(1) Il s'agit du premier concours ouvert aux citoyens de la Nouvelle-Calédonie et aux personnes justifiant de la durée de résidence mentionnée dans le tableau des corps et cadres d'emploi

(2) : Il s'agit du second concours ouvert à tous

LES DATES DES CONCOURS SERONT DISPONIBLES A COMPTER DU MOIS DE FEVRIER 2025

**Planning prévisionnel des concours internes, réservés, examens et sélections professionnels 2025**



Corps	Nombre de postes	Nature	Dates prévisionnelles clôture	Dates prévisionnelles des épreuves	Dates prévisionnelles admissibilité ou admission
<b>FILIERE AFFAIRES COUTUMIERES</b>					
<b>Catégorie B</b>					
Officiers publics coutumiers		Interne			
<b>AVIATION CIVILE</b>					
<b>Catégorie A</b>					
ICNA		Sélection professionnelle			
<b>Catégorie B</b>					
TSEEAC		Interne			
<b>JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS</b>					
<b>Catégorie B</b>					
Educateur APS		Interne			
Animateur socio-éducatif		Interne			
<b>SOCIO-EDUCATIF</b>					
<b>Catégorie A</b>					
Cadre socio-éducatif		Interne			
<b>EDUCATION ET SURVEILLANCE</b>					
<b>Catégorie A</b>					
Conseiller principal d'éducation		Interne spécial			
<b>Catégorie B</b>					
Adjoint d'éducation		Interne			
<b>ADMINISTRATION GENERALE</b>					
<b>Catégorie A</b>					
Attaché d'administration		Interne			
Attaché d'administration		Réservé (1)			
Attaché d'administration		Réservé (2)			
<b>POSTES ET TELECOMMUNICATIONS</b>					
<b>Catégorie A</b>					
Cadre technique		Interne			
Cadre technique principal		Examen professionnel			
Cadre exploitation principal		Examen professionnel			
<b>Catégorie B</b>					
Contrôleur		Interne			
Contrôleur normal		Examen professionnel			
Contrôleur principal		Examen professionnel			
Contrôleur exceptionnel		Examen professionnel			

Corps	Nombre de postes	Nature	Dates prévisionnelles clôture	Dates prévisionnelles des épreuves	Dates prévisionnelles admissibilité ou admission
Technicien		Interne			
Technicien normal		Examen professionnel			
Technicien principal		Examen professionnel			
Technicien exceptionnel		Examen professionnel			
<b>Catégorie C</b>					
Agent technique principal		Examen professionnel			
Agent d'exploitation		Réservé (1)			
Agent d'exploitation		Réservé (2)			
Agent d'exploitation principal		Examen professionnel			
Préposé à la distribution postale principal		Examen professionnel			
<b>ENSEIGNEMENT DU 1ER DEGRE</b>					
<b>Catégorie A</b>					
Professeurs des écoles		Interne			
instituteurs		réservé (1)			
instituteurs		réservé (2)			
<b>PARAMEDICAUX</b>					
<b>Catégorie A</b>					
Cadre de santé		Interne			
Sage-femme cadre		Interne			
<b>PATRIMOINE &amp; BIBLIOTHEQUES</b>					
<b>Catégorie B</b>					
Assistant de conservation		Interne			
<b>SAPEURS-POMPIERS DE NC</b>					
<b>Catégorie B</b>					
Lieutenant		Interne			
<b>POMPIER DE L'AVIATION CIVILE DE LA NOUVELLE-CALEDONIE</b>					
<b>Catégorie B</b>					
TSSLIA principal		Sélection professionnelle			
TSSLIA exceptionnel		Sélection professionnelle			
<b>FILIERE TECHNIQUE DE LA NOUVELLE-CALEDONIE</b>					
<b>Catégorie A</b>					
Ingénieur 3e grade		Examen professionnel			
Ingénieur 2e grade recruté en tant qu'ingénieur des travaux de la météorologie		Sélection professionnelle			
Ingénieur 2e grade		Examen professionnel			
Ingénieur 1er grade		Interne			
<b>Catégorie B</b>					
Technicien 3e grade		Examen professionnel			
Technicien 2e grade		Examen professionnel			
Technicien 1er grade		Interne			
<b>Catégorie C</b>					
Technicien adjoint 2e grade		Examen professionnel			